

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE

Le chef d'entreprise peut, dans certains cas bien précis, être dispensé de suivre un stage de préparation à l'installation rendu obligatoire par la loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982.

DEMANDE DE DISPENSE

Je soussigné(e), _____

(Nom de naissance suivi du nom d'usage pour les femmes mariées)

né(e) le _____ à _____

envisage d'exercer l'activité de _____

à l'adresse suivante _____

Téléphone _____ Fax _____

Mail _____

demande à être dispensé de suivre le stage de préparation à l'installation pour les motifs suivants :

Je suis titulaire

- du brevet de maîtrise
- d'un D.U.T ou B.T.S comportant un enseignement en économie et en gestion
- d'une licence comportant un enseignement en économie et gestion

J'ai été pendant 3 ans

- inscrit au Registre du Commerce
- inscrit aux Affaires Maritimes
- inscrit en profession libérale
- chef d'exploitation agricole
- cotisant à la caisse des cadres

J'ai été inscrit au

Répertoire des Métiers d'une Chambre de Métiers

(département et années) _____

- *en qualité de chef d'entreprise*
- *conjoint collaborateur*

J'ai déjà suivi

Un stage de préparation à l'installation d'une entreprise dans une Chambre de Métiers

(département et années) _____

Autres cas

**JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS.
(SANS CES DERNIERS VOUS NE POURREZ ETRE DISPENSE)**

Fait à _____

Le _____

Signature